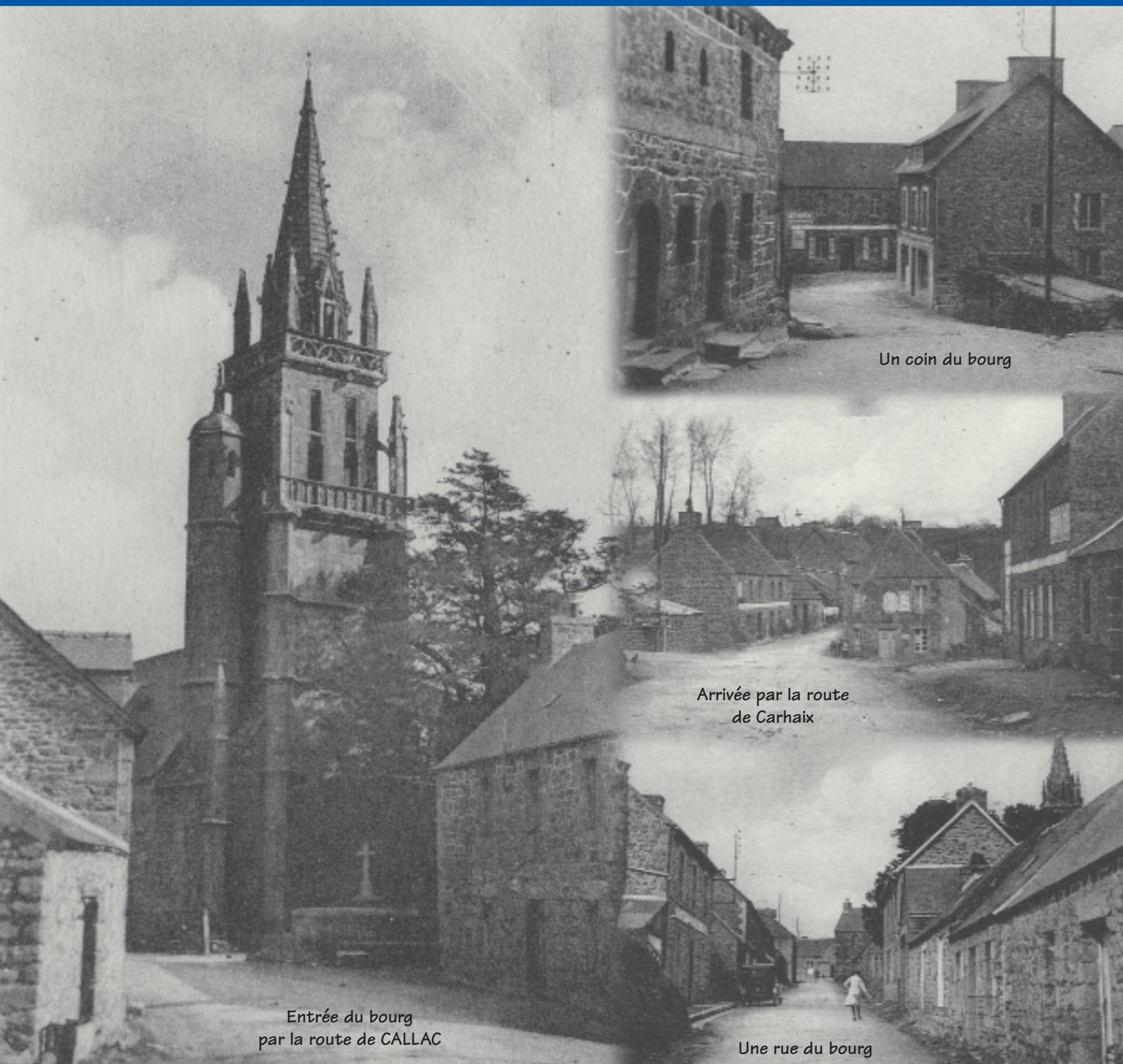




Bulletin d'informations communales

Kergrist-Moëlou

KERGRIST...



Un coin du bourg

Arrivée par la route
de Carhaix

Entrée du bourg
par la route de CALLAC

Une rue du bourg

Janvier 2008 - N°14



Ravitaillement à St-Lubin...



Drôle de vélo !



Quelle position pour faire du vélo !



Dans quel sens vont-ils ?



A manger, SVP !

Passage
du Paris-Brest-Paris 2007
à St-Lubin

"KERGRIST..."

NUMÉRO 14 - JANVIER 2008

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

Première page : Photo couverture de l'édition Sibiril

Directeur de Publication : Martine Connan

Photos : Laurent Le Corre

Imprimé par LE FUR Imprimerie - Carhaix

Comité de Rédaction de ce numéro : M. Connan, Maire - L. Le Corre, M. Thomas-Hénaff, C. Le Goff, A. Thépault, A. Salomon, membres de la commission communication du conseil municipal.

Chaque bulletin communal est élaboré lors de réunions ouvertes à tous. Les réunions sont annoncées par voie de presse, et le comité de rédaction de ce numéro vous invite déjà à participer à l'élaboration du prochain...

Mot du Maire

Nous sommes début d'année 2008, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter leurs Meilleurs Vœux. Que cette année 2008 soit pour vous et votre famille joie, bonheur, réussite et santé.

Comme prévu, ce journal, du fait des prochaines élections municipales, ne présente que les comptes rendus de conseils et quelques informations pratiques.

Bloavez Mat

Martine Connan



La Mairie, la Poste, le Monument aux Morts



Cérémonie
du 11 Novembre



les doyens de l'assemblée
au repas du 11 Novembre

Sommaire

Paris-Brest-Paris	2
Mot du Maire	3
Conseils Municipaux	4
État civil	7
Les Bébés de 2007 .. 4 ^e couv.	

Mairie

La mairie est ouverte
du Lundi au Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00

La mairie est fermée
le mercredi après-midi.

Un rendez-vous avec
le Maire ou un adjoint
est possible, en prenant
contact à la mairie au

02 96 36 50 11



Chaud pour la fête de l'USK...



Yvon admire les trophées

Conseils Municipaux

23 juillet 2007

DEMANDE DE SUBVENTION USK QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire présente à l'assemblée le devis reçu pour l'achat d'une main courante qui se chiffre à 2 292,10 € HT.

Le devis pour la pose d'éclairage supplémentaire se monte lui à 2 786,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Donne son accord pour la pose d'éclairage supplémentaire sur la base du devis de M. Cadiou Thierry pour un montant de 2 786,80 € HT et de M. Lucas Marcel 828 € HT.
- Demande que des gravillons soit déposés devant les vestiaires et la fourniture de sable pour l'installation d'allées de boules pour la fête du foot le 5/08/2007.
- Retient le devis pour la fourniture de main courante plastifiée pour un montant de 2 292,10 € HT et sans la pose.
- Demande la pose de 4 « sardines » pour sécuriser les buts d'entraînement.
- Souhaite que le dossier de demande de subvention soit déposé auprès du District de Football des Côtes d'Armor.

Zones de Développement de parc Eolien

Madame le maire présente à l'assemblée le dossier de demande de création de Zones de Développement Eolien ZDE sur la territoire de la CCKB. En 2004, la communauté de communes a décidé de se lancer dans la réalisation d'un schéma de développement éolien. Ce dernier a été réalisé par Energie Eolien Développement a permis l'élaboration d'une cartographie de zones permettant la mise en place de l'énergie éolienne, compte tenu du gisement du vent et en prenant en compte les diverses contraintes environnementales, paysagères et servitudes techniques

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique introduit le principe de création de Zones de Développement Eolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation de rachat de l'électricité produite.

La communauté de communes a souhaité la mise en place de 7 ZDE :

Nom de la ZDE	Communes concernées	Puissance minimum	Puissance maximum
ZDE 1	Kergrist-Moelou / Rostrenen / Plouguernevel / Plounevez Quintin	8 MW	32 MW
ZDE 2	Glomel	6 MW	25 MW
ZDE 3	Lanrivain / Saint Nicolas du Pelem	3 MW	20 MW
ZDE 4	Plouguernevel / Gouarec	3 MW	12 MW
ZDE 5	Ste Tréphine / Plouguernevel / Plounevez Quintin / Saint Nicolas du Pelem / Saint Ygeaux	3 MW	44 MW
ZDE 6	Plévin	3 MW	10 MW
ZDE 7	Perret	1,5 MW	8 MW

La proposition de la ZDE 7 est liée à la possible extension du parc éolien de Silfiac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Emet un avis favorable

Conseils Municipaux

23 juillet 2007

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE GESTION DU CLIC

Madame le maire informe l'assemblée que le montant de l'adhésion est de 8 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Donne son accord pour l'adhésion

TRAVAUX ÉGLISE

Madame le maire présente à l'assemblée les consultations réalisées par le service Départemental de l'architecture, le montant des devis est plus élevé que

prévu en raison de travaux supplémentaires, il faut compter 35 000 € HT au lieu de 25 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de réaliser les travaux supplémentaires et retient les devis des entreprises Moullec pour un montant de 22 771,32 € HT et de l'atelier HSM pour un montant de 12 228,68 € HT
- Demande que des dossiers de subvention soient déposés auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

13 septembre 2007

PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ BSB

Madame le maire fait part à l'assemblée de son entretien en aout dernier avec M. LEFORT, de la société BSB, concernant la restauration de la maison de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 10 Voix POUR

- de proposer à la société BSB, la cession de la maison de l'école sous condition qu'elle fasse l'objet de la première phase de rénovation, la mise à disposition du terrain jouxtant cette propriété pour la construction de logements locatifs, en gardant une bande de terrain pour la création d'un parking pour l'école. Néanmoins le conseil tient à préciser qu'il souhaite que ces deux opérations soient réalisées dans le cadre d'une étude de l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES

ADSL

Madame le maire informe l'assemblée que de nombreuses personnes habitant sur la commune sont venues se plaindre en mairie car elles ne peuvent prétendre à l'éligibilité à l'ADSL. En effet, pourquoi cette inégalité ? Le taux d'imposition est le même pour chacun mais avec des services en moins. L'ADSL est un service dont chaque habitant devrait pouvoir béné-

ficier sans aucune condition. Il est pour certain un outil de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Demande que chaque habitant de la commune puisse prétendre à l'éligibilité ADSL et fait appel aux élus de la communauté de communes du Kreiz Breiz, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Réponse du Conseil Général :

Lors de la session du mois de mai 2006, l'assemblée départementale a décidé d'engager une procédure de délégation de service public dont l'un des volets du futur contrat de concession vise à couvrir l'ensemble de notre territoire par une offre de 2 Mb/s au moins pour l'ensemble des abonnés (en résidentiel et pour les entreprises et services publics).

Subvention Conseil Général Voirie 2007

Madame le maire informe l'assemblée que la commune pourrait prétendre à une subvention du Conseil Général pour la voirie 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Demande la subvention maximum auprès du Conseil Général concernant la voirie 2007.

La poste

Le bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Tél. 02 96 36 50 06

Nouvel artisan sur la commune : Thierry Derrien



Thierry Derrien s'est installé, le 3 septembre, à son compte comme artisan au village de Moustermeur. Il

propose des travaux de terrassement, assainissement, cuves enterrées de récupération d'eau de pluie, puits canadiens pour capter la chaleur au sol... ainsi que la maçonnerie et du béton armé pour des bâtiments agricoles.

Tél. 02 96 36 07 45
ou 06 86 81 34 73

Magasin Multi-services

Tél. 02 96 36 57 25

Ouvert
lundi au dimanche

8 h 45 à 13 h 00
et 16 h 30 à 19 h 30

sauf le samedi
8 h 45 12 h 30
Et 16 h 30 à 19 h 30

Coiffure à domicile

Tél. 02 96 24 54 70

25 octobre 2007

PROJET MAISON « LOZIVIT »

Madame le maire informe l'assemblée que depuis le départ de M. Samson, cette maison est restée vide. De nombreuses personnes l'ont visité mais la trouvait en général trop grande et trop onéreuse en raison du chauffage fioul.

Il serait possible de réhabiliter cette maison en 2 logements de 68 m² chacun. Une simulation a été transmise par le service DDE.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Subvention PLUS.....	6 686,00
Subvention Conseil Général (3 000 € / logement).....	6000,00
Prêt locatif à Usage Social (3,80 % su 40 ans).....	133 850,00
Autofinancement 10% du montant de l'opération ..	16 300,00
TOTAL	162 836,00

Subvention communes du Patrimoine : à définir selon le montant des travaux de façade et de menuiseries (fenêtres)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de réhabiliter la maison « Lozivit » en 2 logements si possibles avec chacun un rez-de-chaussée et un étage

- Autorise Madame le maire à lancer les appels d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre.

CCKB - CONSEIL COMMUNAUTAIRE PARITAIRE

Madame le maire fait part à l'assemblée que la communauté de communes souhaite modifier ses statuts afin de favoriser la parité hommes-femmes au sein du conseil communautaire et propose 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 1500 Habitants et de 4 délégués titulaires et 2 suppléants pour les communes de 1500 habitants et plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve la modification des statuts visant à augmenter le nombre de délégués soit 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour la commune de Kergrist Moelou.

CCKB - FONDS DE CONCOURS

Madame le maire fait part à l'assemblée de la proposition de la CCKB de mettre en place des fonds de concours. Pour certaines réalisations, la communauté de communes pourrait prendre en charge 50% des coûts hors subventions, soit la moitié de la dépense communale effectuée sur des fonds propres. Ce fonds de concours viendrait en diminution de la dotation de solidarité communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise madame le maire à signer la convention avec la CCKB pour le versement d'un fonds de concours

CULTURES OGM

Madame le maire informe l'assemblée du courrier reçu par le comité de vigilance OGM comprenant les communes de la cckb. Ce dernier est inquiet sur les conséquences que pourrait avoir une culture en plain champ de plantes génétiquement transformées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Se déclare contre la commercialisation des cultures OGM mais n'est pas opposé à la micro culture pour la recherche à condition qu'elle soit contrôlée et déclarée

CIRCUIT VTT OU DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE À VÉLO

Madame le maire présente à l'assemblée une proposition de circuits pour vélos. Ce dossier sera présenté à la CCKB pour obtention du financement du balisage et prise en charge de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal



Entrée du bourg



procession
du pardon de st lubin



Soirée contes

- Demande que le dossier soit transmis à LA CCKB pour prise en charge de la maîtrise d'ouvrage et du balisage
La commission se réunira le 10 novembre pour la mise en place des circuits.

QUESTIONS DIVERSES

Effacement du réseau

Madame le maire informe l'assemblée que le choix des lampadaires n'a pas été valide. M. Crézé du Syndicat

d'électricité a transmis le détail de 3 modèles. De plus, elle tient à préciser que le taux à la charge de la commune n'est plus de 50% mais de 60% pour les travaux d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Retient le modèle de lampadaire n°1
- Prend note de la modification qu'il restera à la charge de la commune 60% du coût TTC des travaux d'éclairage public.

6 décembre 2007

VOIRIE

Madame le Maire précise à l'assemblée que ce sera désormais le conseil général qui devra être sollicité pour les demandes de subventions concernant l'entretien des voies communales selon les critères suivants :

Le conseil général interviendra uniquement pour les routes dites :

- Structurantes (VC qui relie 2 bourgs, VC qui relie 2 routes départementales, VC avec un intérêt économique, VC avec intérêt touristique, VC qui supporte un trafic important)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Souhaite que les routes suivantes soient retenues dans le cadre du réseau structurant
- VC de Kervernal à Kermarrec (relie 2 bourgs + trafic important)
- VC de Kergrist Moelou à La Sivière (relie 2 bourgs+ trafic important)
- VC Quatre Vents - Trémargat (relie 2 bourgs + intérêt touristique)
- VC Coat Trenk jusqu'à La Croix Madeleine (VC qui relie 2 routes départementales)
- VC Kerdourc'h - L'Isle (VC avec intérêt touristique)
- VC du bourg de Kergrist Moelou et de Saint Lubin (VC avec intérêt touristique)
- VC Saint Guillaume (VC avec intérêt touristique)
- Demande que le curage des fossés soit réalisé régulièrement pour le maintien des routes
- Demande un empierrement devant les vestiaires au terrain de foot.

MAINTIEN DES TRIBUNAUX DE GUINGAMP ET DE LANNION

Madame le maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de Mme Oget concernant les nombreuses suppressions de tribunaux qui sont annoncées sur le territoire national et plus précisément le Tribunal de Grande Instance et de Commerce de Guingamp, le Tribunal d'Instance de Lannion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- Adopte une motion pour le maintien des tribunaux sur le territoire national et en particulier les tribunaux de Grande Instance et de Commerce de Guingamp, le Tribunal d'Instance de Lannion.

QUESTIONS DIVERSES

Stade

Madame le maire informe l'assemblée que le district a accordé une subvention de 2 950 E soit 50% des travaux envisagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Demande l'installation d'une main courante.

Tarifs communaux 2008

Le conseil ne souhaite pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2008.

Vœux du maire

La date est fixée au 11 janvier 2008 à 20 heures.

ÉTAT CIVIL DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2007

Naissances

Azalia, Gaia Vickerstaff
rue de Trémargat

Sarah, Louise, Marie Le Boëdec
Quinquis Leurou

Marceline Norig Le Roux
Kerstéphan

Mariages

Ioui Souad
et Bacquer Stéphane
le 18 août 2007

Le Feur Karine
et Patrice Robic
le 31 décembre 2007

Décès

Jégou Eugène 84 ans,
rue Traversière

Le Goff Raymond 75 ans,
Kerhenry

Le Flohic Noel 75 ans,
St Lubin

Le Chevalier Michel 88 ans,
rue de l'Église

Le Roux Jean 84 ans,
rue Pierre Le Gloan

Le Jouan Marie Florantine 88 ans,
Goasven

Philippe Christiane 75 ans,
St Lubin



Samuel Le Balc'h
St-Lubin



Shayana BORDAGE

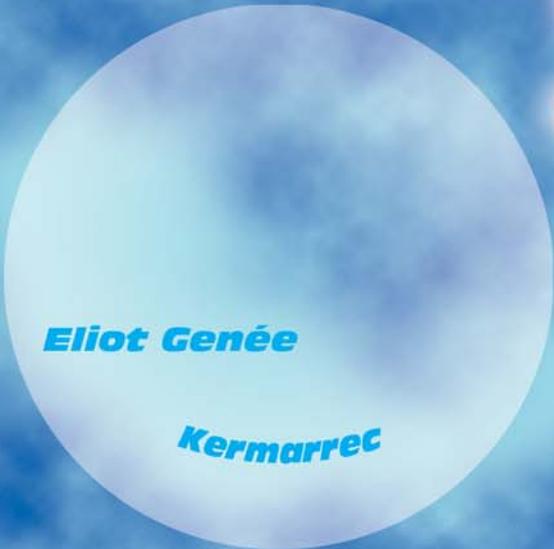
Bel-Air



Azalia
Gaia Vickerstaff

Rue de Trémargat

**bienvvenue
aux sept bébés
Kergristoís
nés en 2007**



Eliot Genée

Kermarrec



Romain Le Poul
Prat Gestin



Sarah Louise Marie
Le Boëdec
Quinquis LeouROU



Marceline Norig
Le Roux

Kerstéphan